



Detournement de fond et créance auprès de mon patron

Par **sekeh**, le **29/06/2017** à **01:49**

Bonjour, j'ai été responsable commercial et mon patron m'a demandé de facturer sur notre fournisseur des frais dont nous n'avons jamais engagé pour demander de remboursement et je le fait. Il a promis de me payer 1/3 de ce montant qui s'élève à 200 000 \$. Après avoir reçu il m'a tourné le dos. Mais pour récupérer ma part je lui ai demandé de payer la facture d'une voiture que j'ai achetée en crédit. Le montant de la voiture correspondait un peu près le montant promis. Il a donc fait sans faire attention car ma demande coïncidait la visite du fournisseur victime pour contrôler le marché. Un temps après il m'a demandé de reconnaître le montant avancé et le rembourser. J'ai demandé donc le paiement de ma part sur le montant détourné. Il a dit qu'il va me payer mais là il s'agit d'un crédit payé par la société à ta place et il faut rembourser et faire une lettre de reconnaissance. Il m'a fait signer donc une lettre de reconnaissance dont j'ai signé avec une signature qui n'est pas ma signature officielle. Peu de temps il a demandé de lui remettre les documents de la voiture et il a promis de respecter son engagement de me payer ma part si je lui remets les documents. Une fois que je lui ai remis les documents il a encore tourné le dos. Lorsque j'ai réclamé les documents et le paiement, il m'a fait un coup pour me licencier à défaut de faute grave. Malheureusement son coup a été échoué mais il m'a envoyé une lettre de licenciement. Par la suite il a porté plainte contre moi au cour civil comme quoi je dois lui rembourser le montant en utilisant comme pièce jointe l'engagement que j'ai signé et un protocole d'accord d'un huissier dont je ne l'ai pas vu. La cour civil a rendu son jugement et je dois rembourser mon patron mais je fait appel pour le détourner. Que dois je faire. Est ce que je peux utiliser les documents justifiants le fond détourné pour que lui aussi rembourse le fournisseur car j'ai tout les éléments qui justifient le fond détourné. J'ai vraiment besoin votre conseil en urgence. Je sais aussi qu'il est mis en examen par les autorités de douanes et l'impôt et le fisc. Quel sera la réaction du fournisseur s'il apprend ce détournement. Merci beaucoup

Par **morobar**, le **29/06/2017** à **08:28**

Bjr,
Aucune loi ne protège les escrocs escroqués.
Le principe est que nul ne peut se plaindre de sa propre turpitude.